



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

26 novembre 2007 :
toutes et tous mobilisé(e)s

Stop aux écarts de salaires entre les femmes et les hommes !

Le gouvernement a convoqué une conférence nationale tri-partie « égalité professionnelle et égalité salariale entre les femmes et les hommes » rassemblant les organisations syndicales et le patronat. L'objectif affiché étant de combattre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et de mettre fin à toutes les discriminations.

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération est encore de 11 % totalement inexplicé, sauf à être discriminatoire.

80 % des smicards sont des femmes !

Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 euros par mois) si ce n'est que 80 % de femmes sont, notamment, à temps partiel. Les femmes salariées sont davantage concernées par l'emploi précaire dans le secteur privé comme dans le secteur public. Elles sont nombreuses à temps partiel ou en Cdd. Ce sont dans ces types d'emploi que l'on trouve le plus de salariés au Smic. Les femmes travaillent majoritairement dans les petites et moyennes entreprises, là où la proportion du nombre de salariés au Smic atteint 34 %. Dans ces entreprises, les conventions collectives s'appliquent peu ou mal, ce qui pèse sur la reconnaissance des qualifications donc sur les salaires.

**Reconnaître les qualifications :
il faut les rémunérer
en augmentant les salaires !**

Les femmes qui ont la chance d'accéder à un poste d'encadrement ne seront pas pour autant épargnées. Le plafond de verre existe bel et bien. Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes et plus les écarts de salaires, de promotion augmentent.

La reconnaissance des diplômes passe, par exemple, par un salaire qui soit à hauteur de 1,4 fois le Smic pour une femme salariée ayant le bac ; plus de deux fois le Smic pour celle qui possède bac + 5.

La conquête de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe nécessairement par la revalorisation de certains métiers. La validation des acquis et de l'expérience (Vae) doit permettre la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes dans tous les échelons et tous les niveaux !

**C'est possible
si vous vous en mêlez !**

Rien n'est figé. La Cgt, dans la préparation de cette conférence, a fait des propositions pour des salaires et des retraites décentes et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La Cgt vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Saisissons-nous de la conférence tripartite du 26 novembre 2007 sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour manifester nos revendications.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistant, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

**Et si vous osiez franchir le pas ?
Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile
à vous défendre et acquérir de nouveaux droits
et plus de protection pour vous et votre famille ?**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.